

Préparer la rentrée : la Caf aux côtés des familles avec une offre globale et diversifiée

À La Réunion, la rentrée scolaire est un moment clé pour de nombreuses familles. Pour les accompagner au mieux, la Caf déploie un ensemble d'aides et de services adaptés à chaque étape de la vie des parents et des enfants. Allocation de rentrée scolaire, accompagnement à la parentalité, soutien à la scolarité, préparation à la maternelle ou encore aide au logement étudiant : autant de dispositifs qui visent à faciliter le quotidien, renforcer les liens familiaux et soutenir la réussite de tous les enfants.

L'allocation de rentrée scolaire (ARS)

Dès le **5 août 2025**, la Caf de La Réunion a versé l'**ARS aux familles éligibles**, une aide financière essentielle destinée à alléger le poids des dépenses liées à la rentrée scolaire. Près de **55 millions d'euros** sont versés aux familles dans ce cadre.

Chaque année, ce sont **plus de 76 000 familles réunionnaises** qui en bénéficient, pour **126 000 enfants**. Cette aide ciblée contribue à **renforcer le pouvoir d'achat des familles** au moment où elles en ont le plus besoin, et atténuer l'impact financier souvent conséquent de cette période clé de l'année. Elle permet d'accompagner les familles à faire face aux dépenses de la rentrée : fournitures scolaires, vêtements, équipements sportifs, cantine, assurance scolaire, transport ou encore participation à la coopérative scolaire...

L'ARS est versée sous conditions de ressources pour tous les enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans, nés entre le 16 septembre 2007 et le 31 décembre 2019 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

Une aide modulée selon l'âge des enfants

- 6-10 ans : 423,48 €
- 11-14 ans : 446,85 €
- 15-18 ans : 462,33 €

Les conditions d'attribution : Il faut avoir eu, en 2023, des ressources inférieures à une limite qui varie en fonction du nombre d'enfants à charge.

Nombre d'enfant(s) à charge	Plafonds de ressources 2023
1 enfant	28 444 €
2 enfants	35 008 €
3 enfants	41 572 €
En plus par enfant	6 564 €

Une allocation de rentrée scolaire différentielle peut être versée en fonction des ressources de la famille, si elle est éligible.

Les démarches

☒ **Enfants de 16 à 18 ans : déclarez la scolarité en ligne sur caf.fr** : Les parents d'enfants nés entre le 16 septembre 2007 et le 31 décembre 2009 doivent **confirmer en ligne** que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou en apprentissage pour la rentrée 2025-2026. Cette télédéclaration est ouverte depuis le **6 juillet 2025**, via l'espace *Mon Compte* sur *caf.fr* ou l'application mobile *Caf – Mon Compte*.

Les familles qui n'ont pas encore effectué cette démarche sont invitées à le faire rapidement, pour bénéficier de l'ARS sans retard.

A savoir : Il n'est pas nécessaire d'envoyer un certificat de scolarité. La télédéclaration est ouverte jusqu'au 31 décembre 2025.

☒ **Enfants de 6 à 15 ans : c'est automatique :** aucune démarche n'est nécessaire. Le calcul et le versement des droits sont automatiques en fonction des ressources du foyer.

☒ **Enfant de moins de 6 ans inscrits en CP :** un certificat de scolarité doit être récupéré auprès de l'école puis envoyé à la Caf.

Pour en savoir plus : [CAF - L'allocation de rentrée scolaire mode d'emploi](#)

Des dispositifs d'accompagnement à la parentalité

Au-delà de l'ARS, la Caf de La Réunion propose tout au long de l'année une offre diversifiée de services et de dispositifs pour accompagner les familles dans leur quotidien, notamment autour de l'éducation, du lien familial, de l'inclusion et de l'autonomie des enfants :

Le CLAS – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Il s'agit d'un accompagnement individualisé après l'école, porté par des associations, pour favoriser la réussite scolaire des enfants et renforcer le lien famille-école.

En général, la séance de soutien dure 1h30. Elle a lieu en fin de journée (à la fin du temps scolaire) ainsi que les mercredis (selon la programmation des associations). Les séances se déroulent dans les salles de classe ou au sein du local associatif avec des accompagnateurs formés.

L'organisation de base est le petit groupe (10 élèves maximum). Les actions d'accompagnement mises en place visent à : aider les enfants à mieux apprendre, faciliter l'accès à la culture, encourager l'autonomie et la citoyenneté, et soutenir les parents dans le suivi scolaire.

Les parents peuvent consulter les informations sur [caf.fr](#) pour contacter la structure la plus proche=> [CLAS2024-2025VF.pdf](#)

Ce dispositif est soutenu par la Caf et pour l'année scolaire 2024/2025, **7 535** enfants ont bénéficié des actions CLAS, financées par le biais des conventions territoriales signées avec les communes pour un montant de **3,8 millions d'euros**.

Les classes passerelles

Des dispositifs soutenus par la Caf en lien avec l'Education nationale et les communes pour préparer en douceur l'entrée à l'école maternelle des tout-petits de moins de 3 ans, en associant étroitement les familles, les équipes éducatives et les professionnels de la petite enfance.

Cette scolarisation précoce aide à réduire les inégalités dès le plus jeune âge, à soutenir le développement global de l'enfant et à faciliter sa première expérience scolaire. Elle aide aussi les familles en renforçant le lien avec l'école et en facilitant l'équilibre entre vie de famille et travail.

Sur l'année scolaire 2024/2025, **339** enfants ont été régulièrement inscrits dans les **24** classes passerelles. La Caf a apporté un financement de **605 096 €** pour cette période.

Pour découvrir les classes passerelles du département => [le dépliant est disponible sur caf.fr](#)

Le REAAP – Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Animé par la Caf de La Réunion, le REAAP est un réseau de structures qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le soutien, le dialogue et l'échange, les compétences des parents

et la mise en valeur de leurs capacités. Le principe est de partager, de se rencontrer, de discuter ensemble, dans le but de produire du lien.

Tous les parents sont concernés, qu'ils aient ou non une activité professionnelle, les parents mineurs, les parents de moins de 25 ans, les nouveaux parents (première grossesse), les parents célibataires...

Les actions menées couvrent une diversité de thématiques essentielles pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif et favoriser le bien-être familial telles que : la périnatalité, les premiers mois de la vie, la place du père, le répit parental, la relation parents/ados, la gestion du numérique, l'accueil de l'enfant porteur de handicap...

En 2024, Le Reaap a mené **60 projets** dans **22 communes** grâce à l'engagement de **50 gestionnaires**. Ces initiatives ont bénéficié d'un soutien financier de **631 932 €** de la part de la Caf.

Les structures de ce réseau peuvent être consultées sur caf.fr, [cliquez ici](#).

Les LAEP – Lieux d'Accueil Enfants-Parents

Ces lieux sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial, pour participer à des moments conviviaux de jeux et d'échanges.

C'est un lieu de vie, ouvert à tous, généralement gratuit (une contribution financière symbolique peut être demandée dans certaines structures) et sans inscription ni formalité.

Les familles peuvent venir librement, rester le temps qu'elles souhaitent et repartir quand elles le souhaitent. Une équipe de professionnels est disponible et à l'écoute à la fois des enfants et de leur(s) parent(s) ou accompagnant(s).

En cette période de préparation de la rentrée scolaire, voire de première rentrée scolaire pour les plus petits, les parents peuvent trouver des réponses à leurs questions, en échangeant avec d'autres parents ou avec des professionnels.

Pour découvrir les LAEP du département, les parents peuvent consulter notre article sur [caf.fr](https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion/offre-de-service/vie-personnelle/lieux-d-accueil-enfants-parents-laep) : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion/offre-de-service/vie-personnelle/lieux-d-accueil-enfants-parents-laep>

18 LAEP sont présents sur **11** communes de La Réunion. La Caf a soutenu financièrement ces dispositifs, en 2024 à hauteur de **662 750 €**.

Et pour les étudiants ? Une aide au logement adaptée

Les jeunes qui poursuivent leurs études peuvent bénéficier d'aides au logement. Une simulation en ligne sur caf.fr permet d'estimer ses droits, puis de déposer un dossier en quelques clics.

A retenir : l'aide au logement prend effet à partir du mois suivant l'entrée dans les lieux. Le premier versement est effectué deux mois après la demande. Par exemple : si la demande est réalisée en ligne en août, les droits sont ouverts en septembre et le premier paiement sera effectué début octobre.

CONSEIL : l'aide au logement étudiant peut, en fonction de l'âge de l'étudiant, entraîner la perte des prestations familiales pour les parents. Il est recommandé d'utiliser le simulateur pour estimer le montant de l'aide au logement. Cela permettra de décider s'il est plus avantageux de rattacher ou non l'étudiant au foyer parental.

Toutes les infos pratiques sont disponibles sur la page dédiée à l'Aide au logement étudiant sur caf.fr (tutoriels, démarches, simulateur...) **Pour consulter la page, [cliquez ici](#).**

En 2024, **6 563 étudiants** ont bénéficié de l'Allocation logement étudiant pour un montant de **10,5 millions d'euros**. **L'aide moyenne versée par étudiant est de 201 €.**